

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison du citoyen, ce 9^e jour du mois de décembre 2013, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
M. Alain Delarosbil
M. Frédéric Delarosbil
M. Christian Grenier
M. Hébert Huard
M. Rémi Whittom

Sont également présents, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, trésorière, monsieur Pascal Sweeney, directeur des services techniques et de la qualité de vie et madame Marie-Andrée Henry, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2013-12-201 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2013
5. Dépôt de documents (rapports ou correspondance)
6. Avis de motion du règlement 2013-381 – modification d'usages
7. Avis de motion du règlement de régie des séances du conseil municipal
8. Adoption finale du règlement 2013-379 – ajout d'usages
9. Nomination du maire suppléant
10. Délégation de dossiers aux élus de la ville de Paspébiac
11. Date du dépôt du budget 2014
12. Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil municipal
13. Approbation du budget 2014 de l'OMH (56 logements)
14. Approbation du budget 2014 de l'OMH (180 5^e Rue)
15. Emprunt au fonds de roulement
16. Adoption d'une nouvelle norme sur les paiements de transfert
17. Adjudication du contrat de gestion du Pavillon du Centre plein air Les Monticoles
18. Adjudication d'un contrat pour la sonorisation de la salle municipale (REPORT)
19. Projet de centre de conditionnement physique (Pacte rural)
20. Deuxième paiement programme de l'œuvre d'art de 1 % / Dossier Maison des Citoyens
21. Réponses à des demandes de soutien financier
22. Budget pour les vœux de Noël
23. Dîner de Noël des enfants (participation de la Ville)
24. Adoption des comptes à payer
25. Suivi du budget
26. Affaires nouvelles
 - a) Résolution en hommage à Nelson Mandela
 - b) Résolution en hommage à Bertrand Berger

27. Période de questions des citoyens aux membres du Conseil
28. Levée de la séance

Monsieur le maire ajoute deux points à l'ordre du jour : *Résolution en hommage à Nelson Mandela et Résolution en hommage à Bertrand Berger*. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit ainsi adopté en laissant ouvert le point « Affaires nouvelles ».

2013-12-202 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2013

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait la lecture et le suivi du procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2013. Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que ce procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS (rapports et correspondance)

Dépôt des déclarations des dons reçus par chaque candidat de la campagne électorale 2013 par madame Annie Chapados, directrice des finances de la ville de Paspébiac et trésorière du conseil municipal.

2013 -12-203 6- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2013-381 - MODIFICATION D'USAGES

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Delarosbil qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2013-381 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser les sous-classes d'usage numéros 243 (Entreposage et services de transport de marchandises) et 253 (Entrepreneurs en voirie et travaux publics, y compris les garages municipaux) dans la zone 220-A.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2013-12-204 7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Attendu que les membres du conseil municipal de la ville de Paspébiac, comme ceux de l'ensemble des villes du Québec, souhaitent la tenue harmonieuse de ses délibérations et de ses séances publiques;

Attendu que le projet de règlement a été distribué aux membres du conseil municipal de la ville de Paspébiac;

En conséquence, un avis de motion est donné par madame Gina Samson que le règlement 2013-374 ayant pour objet d'établir la procédure des séances et les règles internes du conseil municipal de la ville de Paspébiac sera présenté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal pour des fins d'adoption.

2013-12-205 8. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 2013-379
(AJOUT D'USAGES)

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2013-379 modifiant le règlement de zonage (Règlement numéro 2009-325) de la ville de Paspébiac soit adopté.

2013-12-206 9- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, un conseil municipal peut procéder à la nomination d'un conseiller comme maire suppléant;

Considérant que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire, en son absence du territoire ou lors d'un empêchement d'exercer les devoirs de sa charge, sauf pour les dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le maire a exercé l'un des privilèges qui lui est attribué en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le greffier, dans ces circonstances, doit soumettre à nouveau le sujet à l'ordre du jour;

Considérant que les membres du conseil doivent déterminer la période pour laquelle le maire suppléant est en fonction, soit du 9 décembre 2013 au 8 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que monsieur Frédéric Delarosbil soit nommé maire suppléant.

2013-12-207 10- DÉLÉGATION DES DOSSIERS AUX ÉLUS DE LA VILLE DE
PASPÉBIAC

Considérant l'élection générale du 3 novembre dernier;

Considérant la nécessité de revoir la composition des comités de travail;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de la ville de Paspébiac se voient déléguer la conduite de dossiers, de projets et de responsabilités par le conseil municipal et devront en faire rapport. Ainsi, le conseil délègue à chacun de ses membres les mandats suivants :

Conseiller au siège n° 1– Rémi Whittom

Délégué au sport et tourisme

- Promouvoir le développement du quartier « Vieux-Paspébiac »;
- Projet du complexe sportif (aréna);
- Définir et mettre en place une politique touristique et la restauration du presbytère dans le cadre d'une Maison du Tourisme;
- Projet de la salle d'entraînement;
- Camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans;
- Représentant du conseil municipal à la Marina;
- Participation du conseil municipal auprès du Comité culturel « Les Moussaillons inc. ».

Conseiller no 2 – Christian Grenier

Délégué à la sécurité civile et incendie

- Plan de gestion de crise et d'urgence;
- Représentant au comité du camping;
- Représentant au comité sur la cimenterie de Port-Daniel;
- Projet du complexe sportif (aréna);
- Projet de la salle d'entraînement;
- Représentant au comité de Santé et sécurité au travail (S.S.T);
- Coprésident du comité des Jeux des 50 ans et plus;
- Représenter le conseil municipal au C.A. de l'Office Municipal de l'Habitation (OMH);
- Membre du comité consultatif d'urbanisme.

Conseiller no 3 – Alain Delarobil

Délégué au développement économique et santé

- Projet UniPêche-M.D.M;
- Projet de terrain de soccer et de tennis;
- Définir et mettre en place une politique commerciale et industrielle;
- Représentant du conseil au comité du camping;
- Faire le suivi pour favoriser le maintien et le développement du service d'urgence 24 h/24 au CLSC;
- Participer au démarchage pour rétablir les services de dentisterie au CLSC ou intéresser un cabinet privé.

Conseiller au siège n° 4 – Frédéric Delarobil

Délégué aux infrastructures civiles

- Participer, avec le responsable du service technique, à la priorisation des divers travaux d'asphaltage, de correction de routes et des chemins forestiers en fonction du budget;
- Promouvoir les recommandations des deux études sur le renouvellement du parc roulant;
- Projet de la canalisation de la 3^e Avenue Ouest;
- Projet du Parc industriel.

Conseiller au siège n° 5 – Hébert Huard

Délégué aux loisirs et à la famille

- Suivi et application de la politique familiale, de ses orientations et de ses mesures;
- Représentant au comité de l'avenir des Monticoles;
- Coprésident du comité des Jeux des 50 ans et plus;
- Représenter le conseil municipal au C.A. de l'Office Municipal de l'Habitation (OMH);
- Faire le suivi du volet « Ville et Village-Relais ».

Conseiller au siège n° 6 – Gina Samson

Déléguée à la culture et à l'éducation

- Suivi et application de la politique culturelle, de ses orientations et de ses mesures;
- Représenter le conseil municipal au comité consultatif de la bibliothèque;
- Représenter le conseil municipal auprès du C.A. du Site historique de Paspébiac;
- Représenter le conseil municipal auprès du comité des relations de travail (C.R.T.) et de la négociation de la convention collective;
- Participer à la démarche en cours « Projet communautaire jeunesse » de l'École Polyvalente de Paspébiac;
- Provoquer une analyse de situation de la Maison des jeunes.

Maire – Paul-Arthur Blais

- Président au comité des relations de travail (C.R.T.) et renouvellement de la convention collective;
- Président du comité consultatif d'urbanisme;
- Préfet suppléant à la MRC
 - Membre du comité exécutif de la MRC;
 - Membre du comité sur la cimenterie de Port-Daniel;
 - Membre substitut au comité du transport en commun;
- Responsable des relations intergouvernementales.
- Faire le suivi du service d'urgence 24 h/24 au CLSC.

2013-12-208 11- DATE DU DÉPÔT DU BUDGET 2014

Considérant que l'année 2013 est une année électorale municipale;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* oblige toutes les villes et municipalités du Québec d'adopter leur budget de l'année subséquente à une année électorale, au plus tard le 30 janvier 2014;

Considérant qu'à Paspébiac, un nouveau conseil municipal a été élu;

Considérant qu'au bénéfice de l'ensemble, il est avantageux de se donner le temps de prendre connaissance des mesures budgétaires;

En conséquence, il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité de déposer le budget 2014 le 27 janvier 2014, à compter de 19 h.

2013-12-209 12- CALENDRIER 2014 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014 qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débiteront à 19 heures à la salle municipale de la Maison des Citoyens, située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général ou la trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité;

Ainsi, le calendrier des séances régulières du conseil municipal se tiendront en principe les deuxièmes lundi de chaque mois sauf en octobre et à compter de 19 h, soient les dates suivantes :

Le lundi 13 janvier 2014	Le lundi 14 juillet 2014
Le lundi 10 février 2014	Le lundi 11 août 2014
Le lundi 10 mars 2014	Le lundi 8 septembre 2014
Le lundi 14 avril 2014	Le mardi 14 octobre 2014
Le lundi 12 mai 2014	Le lundi 10 novembre 2014
Le lundi 9 juin 2014	Le lundi 8 décembre 2014

2013-12-210 13- APPROBATION DU BUDGET 2014 DE L'OMH (56 LOGEMENTS)

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2014 pour les cinquante-six (56) logements de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) soient approuvées et que la Ville participe à la hauteur de 10 %, soit pour un montant de trente-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (32 899,00 \$).

2013-12-211 14- APPROBATION DU BUDGET 2014 DE L'OMH (180, 5^E RUE)

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2014 pour l'édifice à logement du 180, 5^e Rue, de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) soient approuvées et que la Ville participe à la hauteur de 10 %, soit pour un montant de cinq cent quarante-cinq dollars (545,00 \$).

2013-12-212 15- EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Considérant que lors de la préparation du budget 2013, un emprunt au fonds de roulement pour un montant maximum de 58 000,00 \$ a été prévu;

Considérant les dépenses en immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par Christian Grenier et résolu à l'unanimité qu'un montant de 58 000,00 \$, remboursable sur cinq (5) ans, soit emprunté au fonds de roulement et soit réparti comme suit :

Laser – Égout	4 289 \$
Scie à béton	1 562 \$
Génératrice	3 587 \$
Gratte à neige	8 232 \$
Boîte à sable	6 069 \$
Laveuse à vapeur — AQ	5 711 \$
Système informatique	2 383 \$
Boîte dompeuse	26 167 \$
Total	58 000 \$

2013-12-213 16- ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME DE PAIEMENTS DE TRANSFERT

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la ville de Paspébiac pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier que le conseil municipal autorise le trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

2013-12-214 17- ADJUDICATION DU CONTRAT DE GESTION DU PAVILLON DU CENTRE DE PLEIN AIR LES MONTICOLES

Considérant l'ouverture prochaine du Centre de plein air les Monticoles;

Considérant l'appel d'offres lancé par la ville de Paspébiac afin de desservir la clientèle du Centre de plein air Les Monticoles;

Considérant que deux propositions ont été déposées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Paul-Arthur Blais et madame Chantal Robitaille, directrice du service de la Culture et du Loisir, à négocier et à parapher l'entente visant à assurer la tenue des activités et les services requis pour la saison 2013-2014 pour un montant maximal de quatre cents dollars (400,00 \$) par semaine avec un soumissionnaire, et ce, dans le respect de l'appel d'offres.

2013-12-215 18- ADJUDICATION DU CONTRAT DE SONORISATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2013-12-216 19 - PROJET DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (Pacte rural)

Considérant que la MRC a procédé et autorisé le transfert de soutien financier vers la réalisation du projet de centre de conditionnement physique;

Considérant que la ville de Paspébiac doit engager des ressources financières pour la réalisation du projet;

Considérant que le projet doit s'enclencher rapidement pour assurer le soutien garanti par la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Paul-Arthur Blais, et la directrice du service de la Culture et du Loisir, madame Chantal Robitaille à enclencher le processus et la négociation pour la réalisation du projet et pour l'acquisition d'équipements nécessaires pour le centre de conditionnement physique.

2013-12-217 20 - 2E PAIEMENT : DOSSIER DE L'ŒUVRE D'ART DE 1 % ASSOCIÉ À LA RÉALISATION DE LA MAISON DES CITOYENS ET DU CENTRE CULTUREL

Considérant que l'octroi pour l'œuvre d'art de 1 % associé à la construction de la Maison des Citoyens a été accordé;

Considérant qu'un premier paiement a été versé;

Considérant que selon l'entente contractuelle, un second paiement de l'ordre de dix-huit mille deux cent trente-cinq dollars (18 235,00 \$) est dû;

Considérant que le paiement est recommandé par l'architecte au dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser le service de la trésorerie à verser le montant de dix-huit mille deux cent trente-cinq dollars (18 235,00 \$) comme le stipule l'entente et en fonction de la facture présentée.

2013-12-218 21- RÉPONSES AUX DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que la direction de la polyvalente de Paspébiac a présenté une demande de soutien visant la tenue d'un repas des fêtes;

Considérant que la direction de la polyvalente de Paspébiac souhaite un soutien financier dans le cadre du programme de persévérance scolaire;

Considérant que le Centre communautaire St-Pie X souhaite un appui financier afin de tenir une journée des Aînés le 17 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et appuyé par monsieur Alain Delarosbil d'autoriser le service de la trésorerie d'accorder à l'École polyvalente de Paspébiac, un soutien de l'ordre de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour l'activité du repas du temps des fêtes, un deuxième de trois cent cinquante dollars (350,00 \$) pour le programme de persévérance scolaire et enfin, un montant de cinq cents dollars (500,00 \$) au Centre communautaire St-Pie X en soutien à la journée des Aînés.

2013-12-219 22- BUDGET POUR LES VŒUX DE NOËL

Considérant l'arrivée du temps des fêtes et le traditionnel échange de bons vœux;

Considérant la multiplication et le coût des offres des médias pour les souhaits du temps des fêtes;

En conséquence, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité de s'en tenir à la publication des vœux de Noël sur les ondes de la radio CHNC-FM et de la télévision communautaire TéléVag soit pour un montant maximum quatre cents dollars (400,00 \$).

2013-12-220 23- DÎNER DE NOËL DES ENFANTS (PARTICIPATION DE LA VILLE)

Considérant que le Club Lions du Grand Paspébiac organise chaque année le « Dîner de Noël des petits » pour les élèves de maternelle à 6^e année de Shigawake à New Carlisle;

Considérant que le Club Lions demande une contribution financière de 5 \$ par élèves;

Considérant que l'école La Source compte cette année cent soixante-neuf élèves;

Considérant que la Commission des loisirs participera pour un montant de 300 \$ à cette activité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que la Ville accorde un montant de trois cents dollars (300,00 \$) au Club Lions du Grand Paspébiac pour la réalisation du « Dîner de Noël des petits 2013 ».

2013-12-221 24- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, présente les comptes à payer supérieurs à 1 000,00 \$. Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de novembre 2013 au montant de trois cent treize mille deux cent vingt-quatre dollars (313 224,40 \$) soient approuvés pour paiement.

2013-12-222 25- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 30 novembre 2013 soit adopté.

26- AFFAIRES NOUVELLES

2013-12-223 a) RÉSOLUTION EN HOMMAGE À NELSON MANDELA

Considérant le décès de Nelson Mandela le weekend dernier;

Considérant l'importance de l'homme, son héritage d'humanisme;

Considérant l'impact de l'homme sur son pays, l'Afrique du Sud, sur l'ensemble des pays africains et sur ceux du monde;

Considérant l'immense apport qu'il a apporté à la faveur de l'égalité des hommes et des femmes de toutes les races;

Considérant le modèle qu'il constitue aujourd'hui et continuera d'être demain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de Paspébiac, au nom de l'ensemble des citoyens de Paspébiac, puissent se joindre aux centaines de millions de gens dans le monde, au Canada et au Québec pour rendre hommage à cet homme qui a combattu toute sa vie contre le racisme en faveur de la paix et pour la démocratie.

2013-12-224 b) **RÉSOLUTION EN HOMMAGE À BERNARD BERGER**

Considérant le décès tout récent de monsieur Bertrand Berger;

Considérant que l'homme a consacré sa vie aux autres, c'est-à-dire à l'enseignement et à la défense de l'enseignement;

Considérant que monsieur Berger a consacré la majeure partie de sa vie publique à défendre et à promouvoir la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs;

En conséquence, il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de Paspébiac, au nom de l'ensemble des citoyens de Paspébiac, soulignent l'effort, l'énergie qu'à consacré monsieur Berger aux intérêts de la Gaspésie tout en offrant aux membres de sa famille nos sincères sympathies.

27- **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AUX MEMBRES
DU CONSEIL**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de 19 h 50 à 20 h 15.

2013-12-223 28 - **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par monsieur Frédéric Delarosbil. Il est 20 h 15.

Paul-Arthur Blais, maire

Marie-Andrée Henry, assistante-greffière